

Questions orales

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, la question était très simple. Le ministre du Commerce extérieur l'a dit, les États-Unis sont la clé.

Est-ce que le ministre pourrait m'expliquer très simplement, monsieur le Président, pourquoi le premier ministre n'intervient pas auprès du président lui-même sur une affaire aussi importante pour les agriculteurs du Canada?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député demande si le gouvernement est d'accord avec le ministre du Commerce extérieur. Je dois dire que oui.

Le premier ministre s'est engagé personnellement dans cette affaire. Il a parlé à plusieurs dirigeants européens. Il a indiqué qu'il désirait faire des démarches pour parler au président Bush ou pour le rencontrer, afin d'user de toute son influence pour appuyer les intérêts des agriculteurs dans la demande de clarification et de renforcement de l'article XI.

Voilà la position du gouvernement et celle que le premier ministre tente de faire valoir par ses propres interventions et par sa propre participation à la résolution de cette question.

* * *

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Dans le discours du Trône l'an dernier, le gouvernement avait promis que le Parlement serait saisi des préoccupations de la population, autrement dit d'accorder certains pouvoirs aux simples députés. Cette promesse de procéder à une réforme parlementaire a été réitérée dans le document sur l'unité, intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*.

Le gouvernement a-t-il encore l'intention de faire une série de propositions visant à accorder certains pouvoirs aux simples députés? Quand les présentera-t-il?

L'hon. Harvie Andre (Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, le gouvernement s'y engage toujours.

Comme le député le sait, en 1984, la Commission McGrath a introduit de nombreux changements qui renforçaient considérablement la capacité de chaque député

d'influer sur la politique pratiquée par le secteur public. Nous continuons d'appliquer ce programme.

Ce genre de choses ne peut bien sûr se faire qu'avec l'entière coopération des députés des deux côtés de la Chambre. C'est pourquoi le Comité de la gestion de la Chambre où sont représentés les deux côtés, étudie actuellement un ensemble de propositions. J'attends avec impatience de connaître ses recommandations auxquelles j'espère, nous pourrons donner suite dès que possible.

* * *

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

À la suite des audiences que la Food and Drug Administration, le secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques, a tenues la semaine dernière au sujet de la sécurité des implants mammaires au gel de silicone, le Dr Cornelia Baines a qualifié les femmes qui ont témoigné de plaignardes et elle a ajouté que les possibilités de poursuites les intéressaient plus que les faits.

Elle a en outre déclaré qu'on trouve sur le marché de nombreux produits, depuis la pénicilline jusqu'au beurre d'arachide, qui peuvent causer des réactions graves chez certaines personnes, mais que cela ne justifie pas qu'on cesse de les utiliser.

Le ministre va-t-il retirer le Dr Baines de son comité d'examen puisque ses assertions partiales et trompeuses prouvent clairement qu'elle n'a ni l'impartialité, ni la crédibilité nécessaires pour formuler des recommandations sur la santé des femmes?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à souligner au député que j'ai parlé au Dr Baines, hier soir, de ce qui était rapporté dans la presse.

Elle m'a affirmé que ces commentaires ont été formulés par des témoins qui ont comparu devant la commission. Ils ne sont pas d'elle. Elle n'a fait que relater des propos entendus durant les audiences de la commission.

Le Dr Baines est une épidémiologiste canadienne réputée qui est très respectée dans la région de Toronto. Je n'ai pas lieu de douter de ce qu'elle m'a dit, sans compter qu'elle travaille avec trois autres personnes, et qu'aucune d'elles ne corrobore les dires de la députée.